

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JUIN 2020

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 32
Votants : 33
Pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à dix-neuf heures trente
le Conseil Municipal, sur convocation adressée le vendredi douze juin, s'est réuni
à la Salle des Fêtes, sise Parc de la Mairie,
sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Serge BIERRE, Madame Marie-France MOSOLO, Monsieur Laurent GUIDI, Madame Françoise MULLER, Monsieur Jean-Paul DELETOMBE, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Martin KAMGUEN, Monsieur Claude SOLARZ, Monsieur Charles ABEHASSERA, Monsieur Christian GAY-PEILLER, Madame Michelle HINGANT, Monsieur Michel WIECZOREK, Madame Rolande RODRIGUEZ, Monsieur Éric PONCHARD, Monsieur Éric PERRE, Madame Laurence LUBET, Madame Josette MARTIN, Madame Valérie GUERINEAU, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Hervé COMMO, Monsieur Artur GOMES, Monsieur Jérôme STEMPLEWSKI, Madame Katia BLASI, Madame Phan Maly NANTHAVONG, Monsieur Frédéric HOUSSAIS, Madame Christèle AMELINEAU, Madame Aurélie DELMASURE, Madame Pauline MARCENAT, Monsieur Florent BALLIN, Monsieur Tristan LESENECHAL, Madame Nawel BOUFARES

POUVOIR :

Madame Carine COSTA, Pouvoir à Madame Françoise MULLER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Michelle HINGANT

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 26 mai 2020

À l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du mardi 26 mai 2020.

2 – Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal du 4 janvier 2016 a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à prendre des décisions à sa place afin d'améliorer le fonctionnement rapide et efficace de l'administration communale.

Il est à noter que pour les décisions n° 2020-010 à 2020-025 (inclus), il s'agit des délégations accordées au maire (ancien mandat) lors du conseil municipal en date du 4 janvier 2016.

Décision n° 2020-010 du 21 février 2020 : Souscription d'une ligne de trésorerie pour satisfaire à des besoins ponctuels de trésorerie avec la Caisse d'Épargne pour un montant de 1 500 000 €.

Décision n° 2020-011 du 6 mars 2020 : Acquisition d'un bien situé 34 avenue Curie, cadastré AI 297 au prix de 253 000 € (y compris mobilier de 8 000 €), augmenté d'une commission d'agence d'un montant de 16 000 €. Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 13 janvier 2020, établie par Maître Virginie CHOUDY, Notaire, en application du code de l'urbanisme, informant M. le Maire de Domont de l'intention de M. Gilles HILLION de céder sa propriété bâtie.

Décision n° 2020-012 du 13 mars 2020 : Signature d'un bail d'habitation principale entre la commune de Domont et M. Sabri Djaouzi, à compter du 1^{er} avril 2020, pour la mise à disposition d'un appartement sis 2 rue Auguste et André Rouzée de type F2, à compter du 1^{er} avril 2020 pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, jusqu'au 31 mars 2023.

Décision n° 2020-013 du 12 mars 2020 : Signature d'un bail d'habitation principale entre la commune de Domont et M. et Mme LEROUX pour la mise à disposition d'un appartement sis 4 place de la République de type F5, depuis le 28 février 2020 jusqu'au 27 février 2023.

Décision n° 2020-014 du 6 avril 2020 : Demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de l'appel à projets de Fonds Publics et Territoires pour l'année 2020 dans le cadre de l'action « Éducation aux médias et au numérique à destination des Jeunes ». Le coût de ce projet s'élève à 4 370,00 € pouvant être subventionné à hauteur de 3 495 € par la CAF et le reste à la charge de la commune pour un montant de 875 €.

Décision n° 2020-015 du 6 avril 2020 : Demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de l'appel à projets de Fonds Publics et Territoires pour l'année 2020 dans le cadre de l'action « Favoriser l'engagement et la participation des jeunes ». Le coût de ce projet s'élève à 4 580 € pouvant être subventionné à hauteur de 4 580 € par la CAF et le reste à la charge de la commune pour un montant de 1 145 €.

Décision n° 2020-016 du 15 avril 2020 : Ajustements budgétaires au budget primitif 2020 par des mouvements de crédit entre chapitres dans la limite de 15 % du montant des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Décision n° 2020-017 du 12 mai 2020 : Signature d'un avenant n° 2 au marché public de travaux signé le 29 juillet 2019 pour l'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation avec l'entreprise GESTEN SASU. Cet avenant porte sur la modification de la prise d'effet du marché, fixée au 24 mars 2020 au lieu du 1^{er} janvier 2020 comme stipulé dans l'avenant n° 1 (Décision n° 2020-007 du 10 janvier 2020).

Décision n° 2020-018 du 22 avril 2020 : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) concernant les travaux de mise en accessibilité et sécurisation des Établissements Recevant du Public. Le montant des travaux s'élève à 98 083,33 € HT soit 117 700,00 € TTC. Dans le cadre de ce dispositif, le taux de subvention pourrait être de 80 % sur le montant HT des travaux et s'élèverait donc à 78 466,66 €

Décision n° 2020-019 du 23 avril 2020 : Signature d'une nouvelle convention avec la commune de Moisselles pour l'accueil de leurs enfants, âgés de 11 à 15 ans pendant les vacances scolaires dans les locaux du Service Municipal Jeunesse de la Commune de Domont. Cette convention a pour objet de définir les modalités d'accueil et les conditions financières de participation aux frais de fonctionnement.

Décision n° 2020-020 du 19 mai 2020 : Souscription d'un acte modificatif n° 2 au marché public signé le 2 février 2019 pour la « location d'un bus » avec l'entreprise SAS SOCIETE CARS LAMBERT – LAMBERT LOCATION. Cette entreprise a cédé son fonds

de commerce à la société S.O.F.I.P. Le nouveau titulaire du marché MP 18030 est la société SOFIP (Société Financière et Industrielle Piot-Sofip).

Décision n° 2020-021 du 19 mai 2020 : Signature d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation de locaux entre la Commune et Département du Val d'Oise pour un bien sis 4-8 allée des Promeneurs. Ce bien accueille le Centre de Protection Maternelle et Infantile départemental. Cet avenant a pour objet une prolongation de l'occupation d'une durée de six mois, à compter du 1^{er} juillet 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Décision n° 2020-022 du 19 mai 2020 : Signature d'un avenant n°2 à la convention d'occupation de locaux entre la commune de Domont et le Département du Val d'Oise pour un bien sis 4-8 allée des Promeneurs. Ce bien accueille également un autre service proposé aux familles domontoises qui est le Planning Familial. Cet avenant a pour objet une prolongation de l'occupation d'une durée de six mois, à compter du 1^{er} juillet 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Décision n° 2020-023 du 19 mai 2020 : Signature d'un avenant au bail d'habitation principal entre la commune de Domont et M. Sabri DJAOUZI pour un bien sis situé 2 rue Auguste et André Rouzée de type T2. Cet avenant porte sur un report de la date de début de location du 1^{er} avril au 1^{er} juin 2020 jusqu'au 31 mai 2023, soit une durée 3 ans.

Décision n° 2020-024 du 25 mai 2020 : Avenant n° 1 au marché public de maîtrise d'œuvre pour « l'extension de la Maison de la Petite Enfance », signée le 27 janvier 2017 avec l'architecte Michel FIGEA. Cet avenant concerne des besoins complémentaires. Le montant de cet avenant s'élève à 7 335,00 € HT portant ainsi le nouveau montant du marché à 56 235,00 € HT, soit une augmentation de 15 %

Décision n° 2020-025 du 25 mai 2020 : Signature d'un acte modificatif n° 2 au marché public de travaux de travaux signé le 14 mai 2019, pour l'aménagement de l'espace public de l'opération cœur de ville, lot 1 voirie, assainissement, signalisation et mobilier urbain avec l'entreprise FAYOLLE ET FILS SAS pour un montant de 1 889 432,10 € HT. Cet avenant porte sur des modifications de travaux de base nécessaire pour la suite de la réalisation de l'Opération Cœur de Ville, pour un montant de 150 596,45 € HT. Le montant de l'avenant n° 1 était d'un montant de 96 769,00 € HT. L'augmentation totale (avenants n° 1 et 2) est donc de 12,7 %

AFFAIRES GÉNÉRALES :

3 – Création de commissions municipales et désignation des membres aux commissions municipales (DEL-2020-044)

À l'unanimité,

DÉCIDE de procéder à la création de neuf commissions communales, composées d'un Vice-Président et de membres élus,
DÉSIGNE, après un appel à candidature, les représentants des commissions communales suivantes comme suit :

- Commission « Urbanisme – Plan Local d'Urbanisme
Vice-Président : Monsieur Serge BIERRE
Membres : Madame Valérie GUERINEAU - Monsieur Artur GOMES - Monsieur Eric PERRE - Monsieur Frédéric HOUSSAIS - Madame Carine COSTA
- Commission « Restauration, Scolaire, Petite Enfance et Jeunesse »
Vice-Président : Madame Françoise MULLER
Membres : Monsieur Christian GAY-PEILLER – Madame Phan Maly NANTHAVONG – Madame Carine COSTA – Madame Nawel BOUFARES – Madame Aurélie DELMASURE – Madame Pauline MARCENAT
- Commission « Association, Animation Communales, Culture »
Vice-Président : Madame Alix LESBOUEYRIES
Membres : Madame Valérie GUERINEAU – Madame Nawel BOUFARES – Monsieur Jérôme STEMPEWSKI – Monsieur Florent BALLIN – Monsieur Eric PONCHARD
- Commission « Finances Communales »
Vice-Président : Monsieur Laurent GUIDI
Membres : Madame Marie-France MOSOLO – Monsieur Martin KAMGUEN – Monsieur Artur GOMES – Madame Nathalie LEBLANC – Monsieur Tristan LESÉNÉCHAL
- Commission « Technique – Travaux – Environnement – Accessibilité »
Vice-Président : Monsieur Martin KAMGUEN
Membres : Monsieur Michel WIECZOREK – Madame Josette MARTIN – Monsieur Artur GOMES – Madame Michelle HINGANT – Monsieur Tristan LESENECHAL
- Commission « Anciens, Transports et Déplacements Urbains »
Vice-Président : Madame Marie-France MOSOLO
Membres : Madame Rolande RODRIGUEZ – Madame Valérie GUERINEAU – Madame Aurélie DELMASURE – Monsieur Eric PERRE – Madame Laurence LUBET
- Commission « Sport »
Vice-Président : Madame Alix LESBOUEYRIES
Membres : Monsieur Hervé COMMO – Monsieur Jérôme STEMPEWSKI – Monsieur Artur GOMES – Madame Aurélie DELMASURE - Madame Josette MARTIN
- Commission « Communication – NTIC »
Vice-Président : Madame Alix LESBOUEYRIES
Membres : Monsieur Jérôme STEMPEWSKI – Madame Pauline MARCENAT – Monsieur Florent BALLIN – Madame Christèle AMELINEAU – Madame Phan Maly NANTHAVONG
- Commission « Sécurité/Affaires Générales-Funéraires »
Président : Monsieur Frédéric BOURDIN
Membres : Monsieur Jérôme STEMPEWSKI – Monsieur Eric PONCHARD – Monsieur Frédéric HOUSSAIS – Madame Nawel BOUFARES – Madame Christèle AMELINEAU

DIT que les commissions mentionnées ci-dessus sont constituées pour la durée du mandat municipal,

4 – Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (DEL-2020-045)

À l'unanimité,

ÉLIT les représentants du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'offres :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Monsieur Laurent GUIDI	Monsieur Claude SOLARZ
Madame Françoise MULLER	Monsieur Hervé COMMO
Madame Michelle HINGANT	Madame Aurélie DELMASURE
Madame Nathalie LEBLANC	Monsieur Florent BALLIN
Madame Carine COSTA	Monsieur Tristan LESENECHAL

PREND ACTE que Monsieur Martin KAMGUEN a été désigné représentant de Monsieur le Maire à cette Commission d'Appel d'Offres

5 – Élection des membres à la Commission de Contrats de Concession (DEL-2020-046)

À l'unanimité,

ÉLIT les représentants du Conseil Municipal à la Commission de Contrats de Concession :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Monsieur Laurent GUIDI	Monsieur Claude SOLARZ
Madame Françoise MULLER	Monsieur Hervé COMMO
Madame Michelle HINGANT	Madame Aurélie DELMASURE
Madame Nathalie LEBLANC	Monsieur Florent BALLIN
Madame Carine COSTA	Monsieur Tristan LESENECHAL

PREND ACTE que Monsieur Martin KAMGUEN a été désigné représentant de Monsieur le Maire à la Commission de Contrats de Concession.

6 – Fixation du nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (DEL-2020-047)

À l'unanimité,

DÉCIDE de porter le nombre d'administrateurs du CCAS à 8 (huit) répartis comme suit :

- Monsieur le Maire, Président de droit du conseil d'administration du CCAS
- 4 membres élus par le conseil municipal en son sein
- 4 membres nommés par Monsieur le Maire dans les conditions de l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles

7 – Élection des représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (DEL-2020-048)

À l'unanimité,

PROCÈDE à l'élection des représentants au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) à mainlevée sur demande de l'ensemble des conseillers municipaux présents

ÉLIT les représentants du Conseil Municipal suivants au conseil d'administration du CCAS :

- ✓ Madame Marie-France MOSOLO
- ✓ Madame Rolande RODRIGUEZ
- ✓ Madame Laurence LUBET
- ✓ Monsieur Frédéric HOUSSAIS

RAPPELLE que la désignation des représentants de la société civile sera effectuée par arrêté de Monsieur le Maire, dans les conditions de l'article L 123-6 du Code de l'action sociale et des familles

8 – Élection des représentants à la Commission Communale des Impôts Directs (DEL-2020-049)

À l'unanimité,

DÉSIGNE les commissaires de la commission des impôts directs comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
Membres du Conseil Municipal	
Monsieur Laurent GUIDI	Monsieur Serge BIERRE
Madame Marie-France MOSOLO	Monsieur Charles ABEHASSERA
Monsieur Hervé COMMO	Madame Josette MARTIN
Monsieur Michel WIECZOREK	Madame Katia BLASI
Monsieur Martin KAMGUEN	Madame Phan Maly NANTHAVONG
Madame Alix LESBOUEYRIES	Monsieur Claude SOLARZ
Madame Rolande RODRIGUEZ	Madame Nathalie LEBLANC
Monsieur Eric PONCHARD	Monsieur Tristan LESENECHAL
Membres soumis à la Cotisation Foncière	
Monsieur Frédéric FABI – société DUPLIPRINT	Monsieur Jean-Luc VOILQUIN – Entreprise OCAI
Résidents sur la Commune	
Madame Christiane COLARDOT	Madame Sonia BOSSUS
Madame Catherine MOLINARO	Madame Christèle GAUDIN
Monsieur Maurice SAMARAN	Monsieur Alain DUFRENNE
Monsieur Michel GADREY	Monsieur Claude LETUMIER
Monsieur Lionel LUBET	Madame Simone JOUNEAU
Madame Myriam GORIOT	Madame Nicole GENEST
Monsieur Didier BOIZOT	Madame Nelly DELMAS

9 – Désignation de représentants à la Commission Communale de Sécurité (DEL-2020-050)

À l'unanimité,

DÉSIGNE comme représentants du Maire aux commissions communales de sécurité :

- Titulaire : Monsieur Martin KAMGUEN
- Suppléant : Jérôme STEMPEWSKI

10 – Désignation de représentants à la Commission de Suivi de Site concernant le centre de stockage d'ordures ménagères et de résidus urbains ainsi que l'unité de fabrication d'engrais et supports de culture et de broyage-compostage d'ordures ménagères et autres résidus urbains exploités par la société VAL'HORIZON sur les territoires de Domont et Montlignon (DEL-2020-051)

À l'unanimité,

DÉSIGNE pour représenter la Commune, les membres du Conseil municipal suivants à la commission de Suivi de Site (CSS), pour Le « centre de stockage d'ordures ménagères et de résidus urbains » et de « l'unité de fabrication d'engrais et supports de culture et de broyage-compostage d'ordures ménagères et autres résidus urbains » exploités par la société VAL 'HORIZON, sur les territoires de Domont et Montlignon,

- o Monsieur Eric PERRE, représentant titulaire
- o Monsieur Florent BALLIN, représentant suppléant

11 – Désignation de représentants à la commission de suivi de site (CSS) concernant l'exploitation d'une carrière de gypse située sous le massif forestier de Montmorency (DEL-2020-052)

À l'unanimité,

DÉSIGNE pour représenter la Commune, les membres du Conseil municipal suivants à la Commission de Suivi des Sites (CSS) pour l'exploitation d'une carrière de gypse sous le massif forestier de Montmorency, pour les sociétés PLACOPLATRES ET SINAT,

- o Monsieur Eric PERRE, représentant titulaire
- o Monsieur Florent BALLIN, représentant suppléant

13 – Désignation de représentants aux Conseils d'Ecole de la Commune (DEL-2020-053)

À l'unanimité,

RAPPELLE que le représentant du Maire aux conseils d'écoles est :

- o Madame Françoise MULLER

DÉSIGNE :

- o Monsieur Christian GAY-PEILLER, représentant de la Commune aux conseils d'école

14 – Désignation de représentants à l'Office Municipal du Sport (OMS) - (DEL-2020-054)

À l'unanimité,

RAPPELLE que le représentant du Maire au sein de l'Office Municipal du Sport est :

- o Madame Alix LESBOUEYRIES

DÉSIGNE :

- o Madame Sophie HINGANT, représentant de la Commune à l'Office Municipal du Sport

15 – Désignation de représentants au Comité des Fêtes (DEL-2020-055)

À l'unanimité,

DÉSIGNE les représentants suivants à l'association « Comité des Fêtes » :

- o Madame Alix LESBOUEYRIES, représentant titulaire
- o Madame Valérie GUERINEAU, représentant suppléant

16 – Désignation de représentants au Comité National d'Action Sociale - (DEL-2020-056)

À l'unanimité,

DÉSIGNE les représentants suivants au Comité National d'Action Sociale :

- o Monsieur Jean-Paul DELETOMBE, représentant titulaire
- o Madame Laurence LUBET, représentants suppléant

17 – Désignation de représentants au Conseil d'Administration de la Résidence Hélène Moutet - (DEL-2020-057)

À l'unanimité,

DÉSIGNE les représentants suivants au Conseil d'Administration de la Résidence Hélène Moutet :

- o Titulaire : Madame Marie-France MOSOLO
- o Suppléant : Madame Valérie GUERINEAU

18 – Désignation de représentants au Conseil de Vie Sociale à la Résidence Hélène Moutet - (DEL-2020-058)

À l'unanimité,

DÉSIGNE les représentants suivants au Conseil de Vie Sociale de la Résidence Hélène Moutet :

- o Titulaire : Madame Marie-France MOSOLO
- o Suppléant : Madame Valérie GUERINEAU

19 – Désignation de représentants au Conseil d'Administration du Lycée George Sand - (DEL-2020-059)

À l'unanimité,

DÉSIGNE les représentants suivants au Conseil d'Administration du Lycée George SAND :

- Titulaire : Madame Françoise MULLER
- Suppléante : Madame Aurélie DELMASURE

20 – Désignation de représentants au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Val de France – Résidence ORPEA - (DEL-2020-060)

À l'unanimité,

DÉSIGNE les représentants suivants au Conseil d'Administration de la Résidence Val de France :

- o Madame Marie-France MOSOLO, représentante titulaire
- o Madame Rolande RODRIGUEZ, représentante suppléante

21 – Désignation d'un correspondant défense de la commune de Domont (DEL-2020-061)

À l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Jérôme STEMPEWSKI correspondant défense de la commune.

22 – Désignation de représentants au Conseil d'Administration du collège Aristide Briand - (DEL-2020-062)

À l'unanimité,

DÉSIGNE les représentants suivants au Conseil d'Administration du Collège Aristide Briand :

- Titulaires
 - o Madame Françoise MULLER

- Madame Phan Maly NANTHAVONG
- **Suppléants**
 - Monsieur Frédéric HOUSSAIS
 - Madame Carine COSTA

23 – Désignation de représentants au Comité de Jumelage - (DEL-2020-063)

À l'unanimité,

DÉSIGNE les représentants suivant à l'association « Comité de Jumelage » :

- Titulaire : Madame Alix LESBOUEYRIES
- Suppléant : Monsieur Michel WIECZOREK

24 – Désignation de représentants auprès de l'amicale 3^{ème} Age - (DEL-2020-064)

À l'unanimité,

DÉSIGNE les représentants suivants auprès de l'Amicale du 3^{ème} Age :

- Titulaire : Madame Marie-France MOSOLO
- Suppléant : Madame Valérie GUERINEAU

25 – Désignation de représentants à l'Association du Marché de Domont - (DEL-2020-065)

À l'unanimité,

DÉSIGNE les représentants suivants auprès de l'Association du Marché de Domont :

- Titulaire : Monsieur Charles ABEHASSERA
- Suppléant : Monsieur Claude SOLARZ

26 – Désignation de représentants auprès du Centre Social-Culturel Domontois (CSCD) Georges Brassens – (DEL-2020-066)

À l'unanimité,

DESIGNE les représentants suivants au Centre Socio-Culturel Domontois (CSCD) Georges Brassens :

- **Titulaires** : Madame Alix LESBOUEYRIES et Madame Christèle AMELINEAU
- **Suppléantes** : Madame Nawel BOUFARES et Madame Madame Carine COSTA

27 – Désignation de représentants auprès de l'association des communes du Massif Forestier de Montmorency - (DEL-2020-067)

À l'unanimité,

DÉSIGNE les représentants suivants à l'association des Communes du Massif Forestier de Montmorency :

- Titulaire : Monsieur Eric PERRE
- Suppléant : Monsieur Florent BALLIN

28 – Désignation de représentants auprès de l'association CAP DOMONT - (DEL-2020-068)

À l'unanimité,

DÉSIGNE les représentants suivants auprès de l'association « Cap Domont » :

- **Titulaires** :
 - Madame Alix LESBOUEYRIES
 - Madame Valérie GUERINEAU
- **Suppléants**
 - Monsieur Florent BALLIN
 - Madame Nawel BOUFARES

29 – Désignation de représentants au Conseil d'Administration de 1001 Vies Habitat (DEL-2020-069)

À l'unanimité,

DÉSIGNE les représentants suivants au Conseil d'Administration de 1001 Vies Habitat

- **Titulaire** : Madame Marie-France MOSOLO
- **Suppléant** : Madame Nathalie LEBLANC

30 – Désignation de représentants auprès du Syndicat de Copropriétés GERFRANCE IMMOBILIER - (DEL-2020-070)

À l'unanimité,

DÉSIGNE le représentant du Maire auprès du syndicat de copropriétés « GERFRANCE IMMOBILIER » :

- Madame Marie-France MOSOLO

31 – Désignation de représentants auprès du Syndicat de Copropriétés FONCIA MANAGO - (DEL-2020-071)

À l'unanimité,

DÉSIGNE le représentant du Maire auprès du syndicat de copropriétés « FONCIA MANAGO » :

- Madame Marie-France MOSOLO

32 – Désignation de représentants auprès du Syndicat de Copropriétés VERT FONCIÉ - (DEL-2020-072)

À l'unanimité,

DÉSIGNE le représentant du Maire auprès du syndicat de copropriétés « VERT FONCIÉ » :

- **Madame Marie-France MOSOLO**

33 – Élection des délégués au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile de France - (DEL-2020-073)

À l'unanimité,

ÉLIT, les représentants du Conseil Municipal suivants au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile de France (SIGEIF) :

- **Titulaire** : Monsieur Jérôme STEMPLEWSKI
- **Suppléant** : Monsieur Eric PONCHARD

34– Élection des représentants au Conseil d'Administration de la Société D'Economie Mixte de Domont et sa Région - (DEL-2020-074)

À l'unanimité,

ÉLIT, les représentants du Conseil Municipal suivants au Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte de Domont et sa Région (SEMIDOR) :

- o Monsieur Frédéric BOURDIN
- o Madame Marie-France MOSOLO
- o Monsieur Laurent GUIDI
- o Monsieur Serge BIERRE
- o Monsieur Charles ABEHASSERA
- o Madame Christèle AMELINEAU
- o Madame Phan Maly NANTHAVONG

35– Élection du représentant de la commune à l'Assemblée Générale de la Société Mixte de Domont et sa Région - SEMIDOR (2020-075)

À l'unanimité,

ELIT, le représentant du Conseil Municipal suivant à l'Assemblée Générale de la Société d'Économie Mixte de Domont et sa Région (SEMIDOR) :

- Madame Alix LESBOUEYRIES

36– Élection des délégués au Syndicat Mixte Départemental d'Électricité du Gaz et des Télécommunication du Val d'Oise – SMDEGTVO - (DEL-2020-076)

À l'unanimité,

ELIT les représentants au Syndicat Mixte Départemental de l'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO)

- Titulaires : Monsieur Michel WIECZOREK et Monsieur Martin KAMGUEN
- Suppléants : Monsieur Tristan LESENECHAL et Madame Nathalie LEBLANC

37– Élection des délégués au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise - SMGFAVO - (DEL-2020-077)

À l'unanimité,

ELIT, les représentants du Conseil Municipal suivants au Syndicat Mixte de la Fourrière Animale du Val d'Oise :

- **Titulaire** : Monsieur Jérôme STEMPLEWSKI
- **Suppléant** : Monsieur Eric PONCHARD

38– Désignation des membres de la commission pour les jurés d'assises - (DEL-2020-078)

À l'unanimité,

DÉSIGNE les membres suivants à la commission pour les jurés d'assises :

- Monsieur Serge BIERRE – Monsieur Eric PONCHARD – Madame Christèle AMELINEAU
- Madame Phan Maly NANTHAVONG – Madame Laurence LUBET

39– Désignation du représentant du conseil municipal à l'association pour adultes et jeunes handicapés - APAJH - (DEL-2020-079)

À l'unanimité,

DÉSIGNE les représentants suivants au Conseil d'Administration de l'Association Pour Adultes et Jeune Handicapées (APAJH) ainsi qu'au Conseil de Vie Sociale de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Simone et André ROMANET » :

- **Représentant titulaire** : Madame Marie-France MOSOLO
- **Représentant suppléant** : Madame Rolande RODRIGUEZ

40 – Demande de subventions auprès des partenaires financiers Conseil Régional Ile de France – Conseil Départemental du Val d'Oise pour le projet de construction d'un accueil de loisirs pour mineurs et l'extension de l'école Louis Pasteur dans le cadre du contrat d'aménagement régional (DEL-2020-080)

À l'unanimité,

APPROUVE le projet de contrat d'aménagement de contrat régional de la Région Ile de France qui a pour objet la réalisation des opérations suivantes :

1. Construction d'un accueil de loisirs pour Mineurs pour un montant de 3 893 262,00 € HT ;
2. Extension de l'école Louis Pasteur pour un montant de 1 987 734,00 € HT

Le montant des travaux s'élève à 5 880 996,00 € HT.

S'ENGAGE

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- Sur le plan de financement,
- Sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur,
- Sur la maîtrise foncière de l'assiette des opérations du contrat-sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil Régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de 3 ans à compter de son approbation par la commission permanente du conseil régional.
- À assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat
- À ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la commission permanente du conseil régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération
- À maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans-
- À mentionner la participation de la région ile de France et d'apposer leur logotype dans toutes les actions de communication
- A accueillir un stagiaire pour une durée de deux mois minium dans le Cadre du Contrat d'Aménagement Régional.

SOLLICITE de Mesdames la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Départemental du Val d'Oise, l'attribution de subventions de 1 945 000,00 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'aménagement régional et à accomplir tout acte nécessaire à l'obtention de la subvention sollicitée.

41 – Demande de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour le projet de construction d'un accueil de loisirs pour mineurs et l'extension de l'école Louis Pasteur (DEL-2020-081)*À l'unanimité,*

APPROUVE la réalisation des travaux suivants :

1. Construction d'un accueil de loisirs pour Mineurs pour un montant de 3 893 262,00 € HT ;
2. Extension de l'école Louis Pasteur pour un montant de 1 987 734,00 € HT

Le montant des travaux s'élève à 5 880 996,00 € HT.

SOLLICITE une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales au taux maximum.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

PRECISE qu'une demande de subvention est déposée auprès du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional.

ADOPTE le plan de financement suivant :

	MONTANT HT TRAVAUX	Subvention CAR		Subvention CAF	TOTAL
		Conseil Régional Ile de France	Conseil Départemental du Val d'Oise		
Construction Accueil de Loisirs pour Mineurs	3 893 262,00 €	750 000,00 €	315 000,00 €	1 162 732,50	2 227 732,50 €
Extension Ecole maternelle Louis Pasteur	1 987 734,00 €	250 000,00 €	130 000,00 €	165 000,00	545 000,00 €
S/TOTAL	5 880 996,00 €	1 000 000,00 €	445 000,00 €	1 327 732,50 €	2 772 732,50 €
Subvention complémentaire sollicitée : projets environnementaux (critères à respecter)		500 000,00 €			500 000,00 €
TOTAL		1 500 000,00 €	445 000,00 €	1 327 732,00 €	3 272 732,50 €

42 – Frais de représentation du maire (DEL-2020-082)*À l'unanimité,*

DÉCIDE d'attribuer des frais de représentation à Monsieur le Maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle

FIXE le montant de cette enveloppe maximum annuelle versée à Monsieur le Maire à 5 000 Euros

DIT que les frais de représentation de Monsieur le Maire lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants et sur présentation d'un état de frais

DIT que cette enveloppe maximum annuelle sera inscrite au budget de la ville à l'article 6536

43 – Autorisation permanente de poursuites donnée au comptable – définition de seuils de poursuites (DEL-2020-083)*À l'unanimité,*

DÉCIDE de définir les seuils de déclenchement des procédures lorsque les administrés ne s'acquittent pas spontanément de leur dette comme suit :

- o Procéder par voie d'opposition à tiers détenteur (OTD) lorsque la dette cumulée pour un même redevable est au moins égale à 30 Euros (sans autorisation préalable)
- o Procéder par voie d'opposition sur comptes bancaires lorsque la dette cumulée pour un même redevable est au moins égale à 130 Euros (sans autorisation préalable)
- o Procéder par voie de saisie-vente ou tout autre type de saisie mobilière lorsque le montant cumulé de la dette excède 500 Euros (avec autorisation préalable)

DONNE une autorisation permanente au comptable pour les actes de poursuites par voie de mises en demeure conformément aux conditions ci-dessus

DONNE une autorisation permanente au comptable pour les actes de poursuites par voie d'opposition à tiers détenteur conformément aux conditions ci-dessus

DÉCIDE que le comptable public requerra une autorisation de Monsieur le Maire au niveau de :

- o la procédure de saisie-vente pour les redevables défaillants qui ne peuvent être poursuivis par voie d'OTD
- o la réalisation du gage, c'est-à-dire la vente aux enchères des biens saisis au domicile du débiteur

AUTORISE le comptable public à procéder aux procédures de recouvrement dès lors que les seuils fixés ci-dessus sont atteints

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

44 – Budget ville – Correction sur exercices antérieurs régularisation échéances d'emprunt – année 2018 (DEL-2020-084)*À l'unanimité,*

AUTORISE le comptable public à effectuer cette rectification par un abondement sur le compte 1068 pour un montant de 9 401,75 euros, par une opération d'ordre non budgétaire permettant de régulariser les échéances d'emprunt du 25 mars 2018, conformément au schéma suivant :

- Débit du compte 1641 pour un montant de 9 401,75 Euros
- Crédit du compte 1068 pour un montant de 9 401,75 Euros

45 – Budget ville – Décision modificative n° 2 (DEL-2020-085)*À l'unanimité,*

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget Ville telle qu'arrêtée comme suit :

	BP 2020 + DM N° 1 (n° DEC-2020-016)	DM n° 2	TOTAL
Section de Fonctionnement	19 840 160,00 €	173 939,00 €	20 014 099,00 €
Section d'Investissement	8 592 900,00 €	0,00 €	8 592 900,00 €

À l'unanimité,

APPROUVE les tarifs 2020 / 2021 relatifs à la restauration scolaire, aux accueils pré et post scolaires ainsi qu'aux accueils de loisirs.

APPROUVE les pénalités ou majorations concernant le défaut d'inscription avec présence des enfants, aux prestations et services liés aux secteurs scolaires et périscolaires, compte tenu des dérives constatées.

APPROUVE les tranches de revenus de la grille des barèmes 2020 / 2021 relatives aux prestations scolaires, périscolaires et jeunesse.

MAINTIENT le montant des participations familiales fixées pour l'année scolaire 2020 / 2021 pour les mini-séjours, coûts variables selon les capacités contributives des familles, en appliquant le système de grille des barèmes existant pour les activités scolaires et périscolaires.

APPROUVE les tarifs des activités du Service Municipal Jeunesse fixés pour l'année scolaire 2020 / 2021.

APPROUVE le tarif pour le SMJ Land à 5,00 Euros, applicable dès le 27 juin 2020.

APPROUVE les tarifs 2020 / 2021 relatifs à l'accompagnement à la scolarité.

RAPPELLE que l'accompagnement à la scolarité est exclusivement ouvert aux Domontois

RAPPELLE que cette prestation est découpée en trimestre, afin d'adapter cette offre aux attentes et permettre ainsi de moduler cet accompagnement en fonction des résultats scolaires trimestriels, mesure contribuant à améliorer l'assiduité

APPROUVE la participation forfaitaire pour les actions spécifiques SMJ telles que « Happy Mercredi », cette dernière étant fixée en fonction du nombre de participant à la demi-journée.

MAINTIENT les tarifs des buvettes tenues par les services municipaux lors des fêtes et manifestations organisées par la Ville (Fêtes de l'enfance, SMJ...)

APPROUVE les prix des repas servis aux personnes adultes, à savoir :

- Repas servis aux employés municipaux
- Repas servis aux enseignants
- Portages de repas à domicile
- Repas servis aux invités dans les résidences : tarifs spécifiques comprenant les frais de livraison

APPROUVE le cadre tarifaire général pour les sorties culturelles ou découvertes à destination des séniors comprenant le repas, tout en y incluant le coût du transport, faisant partie intégrante de la dépense

APPROUVE le tarif de la soirée dansante de fin d'année des séniors à 25,00 Euros

APPROUVE les tarifs applicables dans le cadre de la foire de Domont et des autres manifestations notamment afin de tenir compte de la demande et des pratiques de certaines associations dans le cadre de l'organisation des événements

RAPPELLE que la commune est amenée à conclure des conventions de mise à disposition du domaine public avec divers partenaires, notamment les associations dans le cadre de divers événements (brocantes, foire...) et les forains lors de la foire de Domont

RAPPELLE que le montant de la redevance d'occupation du domaine public couvre les avantages de toute nature qui sont procurés aux bénéficiaires (emplacements, installations diverses et consommations électriques)

PRECISE que les conventions de mise à disposition du domaine public prévoient une restitution partielle de la redevance perçue, afin de dédommager le bénéficiaire qui s'occupe du recouvrement pour le compte de la Commune

APPROUVE les tarifs concernant les concessions funéraires du cimetière ainsi que du columbarium et jardin du souvenir

APPROUVE les tarifs et les modalités de paiement applicables aux locations des salles municipales

APPROUVE les tarifs de la médiathèque Saint-Exupéry

MAINTIENT les tarifs des redevances d'occupation du domaine public : Hors foires, brocantes, animations

APPROUVE les tarifs liés à la taxe locale sur la publicité extérieure : Publicités, pré-enseignes, enseignes

MAINTIENT les autres tarifs municipaux : Photocopies, branchements électriques, vente de sel

MAINTIENT les tarifs concernant les frais de duplication dans le cadre de la communication des documents administratifs (photocopies...)

PRECISE que les tarifs exposés ci-dessus, concernant les prestations des services « Enfance » (restauration scolaire, activités scolaires et périscolaires), « Jeunesse » (SMJ) et « Restauration adultes », sont applicables pour l'année scolaire 2020 – 2021, à compter du 1^{er} septembre 2020, jour de rentrée scolaire et jusqu'à ce que le Conseil Municipal décide de procéder à leur révision

PRECISE que tous les autres tarifs modifiés au cours de la présente séance, également exposés ci-dessus, sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2020, hormis le SMJ Land dont le tarif est applicable à compter du 27 juin 2020

RAPPELLE que les autres tarifs concernant notamment certaines occupations du domaine public et les espaces publicitaires ainsi que diverses prestations, ont fait l'objet d'une fixation par délibérations séparées sus mentionnées qui restent applicables jusqu'à une décision de modification

RAPPELLE que les tarifs du transport urbain « Dobus » ont été fixés lors du Conseil Municipal du 26 juin 2015 et restent inchangés

RAPPELLE que la mise à disposition de salles municipales à l'occasion des consultations électorales a fait l'objet d'une décision par délibération n° 2013-120 en date du 2 décembre 2013

47 – Rapport 2019 d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et du fonds de solidarité de la Région Ile de France (DEL-2020-087)

À l'unanimité,

PREND ACTE de la communication par Monsieur le Maire du rapport concernant l'utilisation des fonds de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale ainsi que du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France au titre de l'année 2019

ENFANCE :

48 – Demande de subvention au titre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) : mise en place de silhouettes de prévention routière aux abords des sites scolaires (DEL-2020-088)

À l'unanimité,

VALIDE le contenu du projet proposé par le service Enfance

SOLLICITE une subvention dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) conformément au plan de financement présenté ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes HT	
	Montant		Montant
Achat de 10 silhouettes	16 860,00 €	Subvention Etat (PDASR)	16 616,00 €
Frais de personnel (salaires + charges sociales)	3 910,00 €	Commune de Domont	4 154,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	20 770,00 €	TOTAL DES RECETTES	20 770,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande,

À l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour du règlement de fonctionnement du service Enfance

PRECISE que ce dernier sera diffusé auprès des parents qui devront attester en avoir pris connaissance et sera affiché dans les locaux municipaux affectés aux activités du service enfance ainsi que consultable sur le site internet de la Ville

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant

ÉVÈNEMENTIEL – CULTURE – ASSOCIATIONS - SPORTS

50 – Budget ville : subvention de fonctionnement aux associations pour l'année 2020 (DEL-2020-090)

À l'unanimité,

Étant précisé que les membres du Conseil municipal qui sont élus Présidents ou Membres du Bureau des Associations subventionnées par la commune s'abstiennent de participer au vote, à savoir :

- o Monsieur Serge BIERRE ne prendra pas part au vote de la subvention de Domont Basket et du CSCD ;
- o Madame Aurélie DELMASURE ne prendra pas part au vote de la subvention du Comité des Fêtes, de Vo Sourds, des Jardins d'Alain et du CSCD ;
- o Madame Valérie GUERINEAU ne prendra pas part au vote de la subvention de CAP Domont, du CSCD et du Tennis de Table ;
- o Madame Marie-France MOSOLO ne prendra pas part au vote de la subvention de Crocus blanc et de l'AFFI ;
- o Monsieur Jérôme STEMPLAWSKI ne prendra pas part au vote de la subvention de Domont Athlétisme ;
- o Monsieur Michel WIECZOREK ne prendra pas part au vote de la subvention de l'ADFP ;

APPROUVE le montant des subventions de fonctionnement attribuées aux associations au titre de l'exercice 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser lesdites subventions pour l'année 2020.

PRECISE que les avances sur subvention déjà versées seront déduites du montant attribué.

NOTE que ces subventions seront imputées au compte 025-6574 du budget ville 2020.

51 – Convention de mise à disposition de biens entre la commune de Domont et l'association « CAP DOMONT » - années 2020-2023 (DEL-2020-091)

À l'unanimité,

APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de biens communaux au profit de l'association « Cap Domont ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2020, soit jusqu'au 30 juin 2023.

52- Convention de mise à disposition d'un bien entre la commune de Domont et l'Association « Les Jardins d'Alain » années 2020-2021 - (DEL-2020-092)

À l'unanimité,

APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition d'un bien immobilier communal au profit de l'association « Les Jardins d'Alain »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant,

53 – Convention de partenariat entre la commune de Domont et l'Association « Football Club de Domont » années 2020-2023 - (DEL-2020-093)

À l'unanimité,

APPROUVE la signature de la convention de partenariat au profit de l'association « Football Club de Domont »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

54 – Convention de mise à disposition d'un bien immobilier entre la commune de Domont et l'association « Tennis de Table » années 2020-2023 (DEL-2020-094)

À l'unanimité,

APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition d'un bien communal au profit de l'association « Tennis de Table

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant pour une durée de trois ans à compter du 15 juin 2020, soit jusqu'au 14 juin 2023,

55 – Convention de partenariat entre la commune de Domont et l'Association « Stade Domontois Rugby Club » années 2020-2023 (DEL-2020-095)

À l'unanimité,

APPROUVE la signature de la convention de partenariat au profit de l'association « Stade Domontois Rugby Club »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

56 – Convention de mise à disposition d'un bien immobilier entre l'amicale du 3^{em} Age – Années 2020-2023 (DEL-2020-096)

À l'unanimité,

APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition d'un bien communal au profit de l'association « Amicale 3^{em}e Âge

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2020, soit jusqu'au 30 juin 2023

57 – Convention de mise à disposition entre la commune de Domont et l'Association « Comité des Fêtes » (DEL-2020-097)

À l'unanimité,

APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de biens communaux au profit de l'association « Comité des Fêtes ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2020, soit jusqu'au 30 juin 2023.

58 – Convention de mise à disposition de biens entre la commune de Domont et le Club « Informatique Domontois » années 2020-2023 (DEL-2020-098)

À l'unanimité,

APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition d'un bien communal au profit de l'association « Club Informatique Domontois ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2020, soit jusqu'au 31 août 2023.

59 – Convention de partenariat entre la commune de Domont et l'Association «Crocus Blanc » années 2020-2023 - (DEL-2020-099)**À l'unanimité,**

APPROUVE la signature de la convention de partenariat au profit de l'association « Crocus Blanc ».
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

60 – Convention de mise à disposition d'un bien entre la commune de Domont et l'Association « Solidarités entre Familles, années 2020-2023 - (DEL-2020-100)**À l'unanimité,**

APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition d'un bien communal au profit de l'association « Solidarité entre Famille ».
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2020, soit jusqu'au 30 juin 2023.

61 – Foire d'Automne : Conventions d'occupation temporaire du domaine public établies entre la commune et : LE CAP Domont- Le Comité des Fêtes – Les Associations Participantes – Les Forains (DEL-2020-102)**À l'unanimité,**

APPROUVE la convention-type d'occupation du domaine public entre la ville de Domont et chacune des associations participant à une action dans le cadre de la Foire d'Automne (activité d'animation, activité de restauration, etc.), l'occupation du domaine public étant accordée gratuitement en contrepartie de la prise en charge des frais de repas pour les différents intervenants chargés de la logistique de la Foire,

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public entre la ville de Domont et l'association « Cap Domont » pour l'organisation de la « Foire commerciale », du « Salon de l'automobile » et du « Village des partenaires », l'occupation du domaine public étant accordée en contrepartie du reversement à la commune de 50 % des produits perçus,

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public entre la ville de Domont et l'association « Comité des Fêtes » pour l'organisation de la « Brocante », l'occupation du domaine public étant accordée en contrepartie du reversement à la commune de 50 % des produits perçus,

APPROUVE la convention-type d'occupation du domaine public entre la ville de Domont et chacun des Forains pour l'espace de la cour de marchandises, l'occupation du domaine public étant accordée en contrepartie du versement à la commune d'une redevance dont le montant est fixé en fonction du m² occupé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de ces conventions ainsi que tous documents s'y rapportant.

RESSOURCES HUMAINES :**62 – Personnel communal : Modification du tableau des effectifs (DEL-2020-101)****À l'unanimité,**

APPROUVE le tableau des effectifs de la commune au 18 juin 2020, ci-dessous, prenant en compte l'ensemble des modifications décidées au cours de la présente séance ;

PRECISE que le tableau des effectifs vaut confirmation de création de postes, tous emplois, filières et statuts confondus.

TABLEAU DES EFFECTIFS ETAT DU PERSONNEL au 18 JUNI 2020			
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES	effectif budgétaire JUN 2020	EFFECTIFS POURVUS
EMPLOIS DE DIRECTION			
Directeur général des services (10-20 000 hab.)	A	1	0
Directeur général Adjoint des services (10-20 000 hab.)	A	2	2
FILIERE ADMINISTRATIVE ①			
		65	45
Attaché hors classe	A	1	1
Attaché principal	A	1	0
Attaché	A	8	6
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	8	6
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	3	1
Rédacteur	B	5	3
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	9	6
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	20	17
Adjoint administratif	C	10	5
TECHNIQUE ②			
		141	109
Ingénieur principal	A	1	1
Ingénieur	A	2	2
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	3	2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0
Technicien	B	4	3
Agent de maîtrise principal	C	7	5

Agent de maîtrise	C	6	4
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	6	4
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	14	11
Adjoint technique (dont 3 CDI)	C	51	37
Adjoint technique TNC (dont 10 CDI)	C	46	40
SOCIALE^③		30	19
Conseiller socio éducatif	A	1	1
Assistant socio-éducatif	B	2	0
Educateur territorial de jeunes enfants 1 ^{ère} classe	A	4	3
Educateur territorial de jeunes enfants 2 ^{ème} classe	A	2	1
Moniteur éducateur	B	1	0
agent social principal de 2 nd cl	C	0	0
Agent social	C	1	1
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe (dont 1 CDI)	C	8	6
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	11	7

MEDICO-SOCIALE^④		20	12
Cadre de santé 1 ^{ère} classe	A	1	1
Puéricultrice cadre de santé	A	0	0
Puéricultrice hors classe	A	1	1
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	0
Puéricultrice de classe normale	A	1	0
Infirmière en soins généraux hors classe	A	1	1
Infirmière classe supérieure	B	1	0
Infirmière classe normale	B	1	0
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	C	3	3
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	C	7	5
Psychologue Hors classe TNC	A	1	0
Psychologue classe normale TNC	A	1	0
Médecin (vacataire)	A	1	1
MEDICO-TECHNIQUE^⑤		0	0
Néant			
SPORTIVE^⑥		2	0
Educateur des APS TNC	B	2	0
CULTURELLE^⑦		12	5
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1
Assistant de conservation	B	1	0
Assistant d'enseignement artistique TNC	B	2	0
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	3	2
Adjoint du patrimoine	C	3	2
ANIMATION^⑧		111	76
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	3	2
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	3	2
Animateur territorial	B	2	1
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	3	3
Adjoint d'animation territorial principal 2 ^{ème} classe	C	7	5
Adjoint d'animation	C	11	2
Adjoint d'animation TNC (dont 4 CDI)	C	82	61
POLICE MUNICIPALE^⑨		15	7
Chef de service police municipale principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1
Chef de service police municipale principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0
Chef de service police municipale	B	1	0

Brigadier chef principal	C	3	3
Gardien Brigadier	C	9	3
AUTRES ®	CATEGORIES		EFFECTIFS POURVUS
(Date de création)	-2		
Collaborateur de cabinet (11/07/1995 – 22/12/1999 – 13/12/2010)		1	1
Chargé de mission Urbanisme Opérationnel (17/03/2016)	A	1	0
Assistante maternelle (21/03/1996 – 07/01/2003)	C	25	22
		27	23
	TOTAL	426	298

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du jeudi 18 juin 2020, est levée à 22 h 15.


 Frédéric BOURDIN
 Maire de Domont



Vous pouvez également consulter ce relevé de décisions sur le site Internet de la Commune : www.ville-domont.fr